

ARRÊTÉ

Circulation alternée chemin de Mérigot, sur la portion nécessaire aux travaux. Travaux réalisés par l'entreprise Giammatteo Réseaux sise chemin de l'indicateur à 84460 CHEVAL BLANC, à compter du 14 juillet 2025 et pour une durée de 20 jours calendaires.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de l'entreprise Giammatteo Réseaux, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de raccordement,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux ci-dessus indiqués, pendant les heures d'intervention, sur la portion nécessaire aux travaux, chemin de Mérigot, à compter du 14 juillet 2025 et pour une durée de 20 jours calendaires, la circulation sera alternée.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit. L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier, L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise Giammatteo Réseaux,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 17 juin 2025

Publication site internet de la commune le : 17/06/2025

Le Maire,

Jean-Christophe CARRE

